

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 15 Juin 2020

L'an deux mil vingt, le quinze juin à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel GIRAUD, Maire.

Etaient présents : Michel GIRAUD, Dominique LANDAIS, Catherine BRUNEAU, Victor BARDOUX, Brigitte BALIDAS, Guy CHAUVEL François BENATRE, Régine CHAUDET Jean-Luc BESNIER Isabelle RAYNAUD, Emmanuel BRUAND Guylaine RIBEMONT, Catherine POIVET, Nathalie GERBOUIN, Emmanuel CHAIGNON, Jérémy BEZIER, Isabelle CORNU formant la majorité des membres en exercice conformément aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents: Patrick CAPLAIN, Silvia SEVERINO-RICARDO,

Il a été procédé, en exécution de l'article L.2121-15 du code précité, à l'élection d'un Secrétaire de séance. Monsieur Dominique LANDAIS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Convocation du 8 Juin 2020

Nombre de membres en exercice : 19

Quorum de l'assemblée : 10

Nombre de membres titulaires présents à l'ouverture de la séance : 17

Absents ayant donné pouvoir écrit de vote : 0

VOTANTS : 17

ORDRE DU JOUR

- Désignation des élus délégués à Territoire d'Energie Mayenne
- Désignation des délégués CNAS (Comité National d'Action Social)
- Election des membres au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) du collège de GREZ EN BOUERE.
- Désignation d'un élu et d'un agent technique référent au Conseil en Energie Partagé (CEP) au Gal Sud Mayenne.
- Désignation d'un correspondant « Défense »
- Désignation d'un correspondant « Sécurité routière »
- Proposition de délégués à la commission des Impôts Directs (CCID)
- Vote des taux d'imposition
- Travaux de voirie 2020
- Convention d'entretien et contrôle des poteaux d'incendie
- Adhésion annuelle à POLLENIZ
- Rentrée scolaire septembre 2020 – Maintien ou non des TAP (Temps d'activités périscolaires)
- Personnel communal
 - o Recrutement au service technique
 - o Remplacement aux services périscolaires
- Argent de poche
- Questions diverses

1– Désignation des élus délégués à Territoire d’Energie Mayenne (TEM)

Délibération n° 2020-038

Suite à l’installation du conseil municipal, la commune doit élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au sein du Territoire d’Energie Mayenne pour siéger au collège du Pays de Château-Gontier.

Le rôle du délégué communal :

- Désigne les 3 représentants de son collège au comité syndical de TEM
- Représente sa commune via son collège et facilite la restitution des besoins et informations entre sa commune et le Syndicat

Le Conseil municipal, après délibération et à l’unanimité, désigne les représentants au comité syndical de TEM

Titulaire : Michel GIRAUD

Suppléant : Guy CHAUVEL

2– Désignation des délégués CNAS (Comité National d’Action Social)

Délibération n° 2020-038

Par délibération n° 2019-014 du 7 janvier 2019, la commune GENNES-LONGUEFUYE a adhéré au Comité National d’Action Social (CNAS).

Conformément à l’article 2 au règlement de fonctionnement, chaque collectivité adhérente doit désigner un représentant de l’assemblée des élus appelé « délégué local des élus » et un représentant du collège des bénéficiaires appelé « délégué local des agents » :

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le conseil désigne :

- Monsieur Victor BARDOUX, membre de l’organe délibérante, en qualité de délégué des élus notamment pour participer à l’assemblée générale du CNAS
- Madame Martine LECOT, secrétaire de mairie, en qualité de délégué des agents notamment pour participer à l’assemblée générale du CNAS

3 – Election des membres au SIVOS – Collège de GREZ EN BOUERE

Délibération n° 2020-038

Vu l’arrêté préfectoral n° 53-2020-06-04-001 et de la circulaire du 4 juin dernier,

Vu l’article 4 des statuts du Syndicat Intercommunal à vocation scolaire (SIVOS) du collège de Grez en Bouère

Considérant que la commune de GENNES-LONGUEFUYE adhère à ce syndicat, et que sa population est comprise entre 1000 et 1500 habitants

Monsieur le Maire invite l’assemblée délibérante à désigner :

- 4 délégués titulaires
- 4 délégués suppléants

Pour représenter la commune de GENNES-LONGUEFUYE au sein du SIVOS de GREZ EN BOUERE

Le conseil municipal, après délibération et vote, à l'unanimité, désigne :

- 4 délégués titulaires :
 - Michel GIRAUD
 - Emmanuel CHAIGNON
 - Brigitte BALIDAS
 - Jean-Luc BESNIER
- 4 délégués suppléants
 - Isabelle RAYNAUD
 - Jérémy BEZIER
 - Catherine POIVET
 - Nathalie GERBOUIN

4 – Désignation d'un élu et d'un agent technique référent au Conseil en Energie Partagé (CEP) au Gal Sud Mayenne

Délibération n° 2020-038

Vu l'installation du conseil municipal

Vu l'adhésion de la commune au service de Conseil en Energie Partagé (CEP) au Gal Sud Mayenne

Il convient de désigner un élu et un agent technique comme référent au CEP

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité désigne les personnes suivantes comme référents au CEP

- élu : Dominique LANDAIS

5 – Désignation d'un correspondant « Défense »

Délibération n° 2020-038

Après lecture de la circulaire, Monsieur le Maire informe qu'un correspondant défense peut être désigné par le Conseil municipal.

Ce correspondant a pour vocation à développer le lien Armée-nation et à ce titre, il est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires départementales pour sa commune.

Suite aux dernières élections municipales, il est demandé au conseil municipal de désigner un correspondant « Défense »

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- désigne Monsieur Victor BARDOUX comme correspondant défense

6 – Désignation d'un correspondant « Sécurité routière »

Délibération n° 2020-038

Les maires ont un rôle important dans la déclinaison locale d'une politique de sécurité routière.

Leur champ de compétences permet d'agir sur de nombreux leviers, notamment dans les domaines de la réglementation et du contrôle (pouvoir de police), de l'urbanisme (prise en compte des déplacements dans les documents d'urbanisme), des infrastructures (réalisation d'aménagements), des loisirs (information à l'occasion de manifestations festives, sensibilisation des clubs sportifs...), de la communication (affichage), de la sensibilisation du personnel municipal...

Le maire peut désigner un élu « correspondant sécurité routière » pour le seconder.

Ce référent sera alors l'interlocuteur privilégié de la préfecture et des acteurs concernés (institutions, gestionnaires de voirie, associations, experts locaux, partenaires privés...).

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- désigne Monsieur Guy CHAUVEL comme correspondant sécurité routière

- Madame Silvia SEVERINO-RICARDO a rejoint l'assemblée délibérante

7 – Proposition de délégués à la commission des Impôts Directs (CCID)

Délibération n° 2020-038

Suite au renouvellement du Conseil Municipal et conformément à l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans la commune.

Cette commission est composée de :

- 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants
- 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires est effectuée par le directeur régional ou départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuable en nombre double proposée par le conseil municipal.

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, Monsieur le maire invite le conseil municipal à établir la liste de proposition de personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID). Comme la commune comporte moins de 2000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID) :

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes
----------	-----	--------	-------------------	---------	----------------------

					locales
M	LANDAIS	Dominique	13/04/1967	16 bis rue d'Anjou – Gennes sur Glaize 53200 GENNES-LONGUEFUYE	TF TH
Mme	BRUNEAU	Catherine	03/02/1962	Bozé – Gennes sur Glaize 53200 GENNES-LONGUEFUYE	TF TH
M	BARDOUX	Victor	16/03/1955	La Touchardière - Longuefuye 53200 GENNES-LONGUEFUYE	TF TH
Mme	BALIDAS	Brigitte	24/06/1964	Le Buisson - Longuefuye 53200 GENNES-LONGUEFUYE	TF TH
M	CHAUVEL	Guy	04/02/1959	1 Rue du Tilleul – Gennes sur Glaize 53200 GENNES-LONGUEFUYE	TF TH
M.	BENATRE	François	04/10/1960	L'Eard - Longuefuye 53200 GENNES-LONGUEFUYE	TF TH
Mme	CHAUDET	Régine	25/12/1963	Le Grand Douaillon – Gennes sur Glaize 53200 GENNES-LONGUEFUYE	TF TH
M	BESNIER	Jean-Luc	10/02/1968	3 Rue de la Saint Martin - Longuefuye 53200 GENNES-LONGUEFUYE	TF TH
Mme	RAYNAUD	Isabelle	07/11/1968	32 Rue Feu de Forge – Gennes sur Glaize 53200 GENNES-LONGUEFUYE	TF TH
M	BRUAND	Emmanuel	25/02/1969	13 Rue Principale – St Aignan 53200 GENNES-LONGUEFUYE	TF TH
Mme	RIBEMONT	Guylaine	29/04/1970	La Cochellerie – Longuefuye 53200 GENNES-LONGUEFUYE	TF TH
Mme	POIVET	Catherine	06/10/1975	8 Rue des Chênes – Gennes sur Glaize 53200 GENNES-LONGUEFUYE	TF TH
Mme	GERBOUIN	Nathalie	24/09/1978	Noire-Terre – Gennes sur Glaize 53200 GENNES-LONGUEFUYE	TH
Mme	SEVERINO RICARDO	Silvia	08/08/1980	La Maison Neuve de Gennes 53200 GENNES-LONGUEFUYE	TF TH
M.	CHAIGNON	Emmanuel	03/10/1981	La Tricardière – Longuefuye 53200 GENNES-LONGUEFUYE	TF TH
M	BEZIER	Jérémy	07/09/1982	Les Acacias – Gennes sur Glaize 53200 GENNES-LONGUEFUYE	TF TH
Mme	CORNU	Isabelle	22/10/1983	La Pinoterie – Gennes sur Glaize 53200 GENNES-LONGUEFUYE	TF TH
M	POINTEAU	Jean-Claude	21/08/1942	20 Rue de Priorie – Gennes sur Glaize 53200 GENNES-LONGUEFUYE	TF TH
M.	PRESSELIN	Claude	29/03/1946	Le Clos 53290 GREZ EN BOUERE	TF
M.	LEMALE	Olivier	15/11/1952	11 Rue de la Forge – Longuefuye 53200 GENNES-LONGUEFUYE	TF TH
M.	BOISSEAU	Alain	06/11/1945	5 Impasse de la Paix – Gennes sur Glaize 53200 GENNES-LONGUEFUYE	TF TH
M	CHAIGNON	Roger	22/09/1955	21 Rue Feu de Forge – Gennes sur Glaize 53200 GENNES-LONGUEFUYE	TF TH
Mme	BRUNET	Christiane	06/08/1953	Ville Poële – Gennes sur Glaize 53200 GENNES-LONGUEFUYE	TF TH
M	MARTINET	Stéphane	18/05/1971	Le Bois Bignon – Gennes sur Glaize 53200 GENNES-LONGUEFUYE	TF TH

8 – Vote des taux d'imposition

Délibération n° 2020-038

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 et les articles L.2331-1 et suivants,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636B sexies,

Vu le budget primitif de la commune

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties

*Réforme de taxe d'habitation, les taux sont gelés de 2020 à 2022.

Rétablissement à compter de 2023, du pouvoir de vote des taux pour la TH afférente aux résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale

Vu l'état n° 1259 de la commune de GENNES-LONGUEFUYE portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune

Au regard de ces éléments, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'adopter les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit :

Taxe foncière bâti	27.49 %
Taxe foncière non bâti	31.87 %

Après délibération et à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte les propositions de Monsieur le Maire mentionnées ci-dessus.

9 – Travaux de voirie 2020

Délibération n° 2020-038

Pour faire suite à la réunion de la commission « Voirie », Monsieur Victor BARDOUX, 3^{ème} adjoint, chargé de la voirie, présente les différents travaux à prévoir sur les chemins et routes sur le territoire de Longuefuye et de Gennes sur Glaize.

Un dossier de consultation des entreprises sera rédigé avec un avis d'appel public à concurrence pour une remise des offres au plus tard le 3 juillet à 12 h 00. Il sera précisé dans le cahier des charges que les critères d'attribution du marché seront fixés comme suit :

- 50% Prix
- 50% pour la valeur technique.

Monsieur Victor Bardoux précise qu'il sera demandé à un responsable de chaque entreprise de se rendre sur les lieux afin d'évaluer au plus juste l'ensemble des travaux. Il précise qu'une enveloppe de 55 000 € est prévue au budget de l'année 2020 et qu'en fonction des propositions tarifaires, les priorités des travaux seront définies ultérieurement.

Monsieur Dominique LANDAIS, 1^{er} adjoint, considère que la compétence « voirie » qui est également au service de l'activité économique du territoire pourrait être prise par la Communauté de Communes, car c'est une charge financière pour les communes sans aucune retombée financière alors que la compétence économique a été transférée aux EPCI.

10 – Convention d’entretien et contrôle des poteaux d’incendie

Délibération n° 2020-038

Le Maire doit s’assurer de l’existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l’incendie au regard des risques à défendre. Soucieux de conserver ces équipements en bon état de fonctionnement, Monsieur le Maire propose de confier à la Société, SAUR, l’entretien des poteaux d’incendie.

Actuellement, les poteaux d’incendie appartenant à la commune sont au nombre de 22 poteaux d’incendie :

- Genes sur Glaize : 18 poteaux
- Longuefuye : 4 poteaux

Le coût des prestations programmées est de 59.60 € HT par poteau.

Monsieur Bardoux, Maire délégué de la commune déléguée Longuefuye informe également le conseil municipal de la présence d’une réserve sous la place de l’église de Longuefuye.

Après avoir pris connaissance de la proposition de convention, le conseil municipal, à l’unanimité

- Accepte les conditions mentionnées dans ladite convention
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tous autres documents s’y rattachant

11 – Adhésion annuelle à POLLENIZ

Délibération n° 2020-038

Polleniz organise pour le compte de la collectivité des luttes collectives ainsi que des actions de surveillance et de prévention (rongeurs aquatiques, chenilles, taupes, frelons asiatiques...).

En juillet 2015, la commune de Genes sur Glaize avait adhéré au Plan d’action collectif « Lutte contre les frelons asiatiques » proposé par POLLENIZ. Dans le cadre de cette convention, la participation des particuliers était de 50% et la commune prenait les 50% restants à sa charge. La commune avait donc versé un acompte de 750 €. Le solde au 31/12/2019 est de 487.00 €.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, Polleniz a pris le statut d’association afin que les collectivités puissent être représentés au sein d’un collège et participer largement aux décisions et aux orientations de Polleniz. La collectivité a la possibilité de désigner un délégué.

Le barème d’adhésion est calculé au vu de la surface totale de la commune x 0.088 €. Cette cotisation est annuelle.

Après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l’unanimité

- Accepte d’adhérer à l’association Polleniz
- Accepte de verser le montant annuel de l’adhésion
- Désigne Monsieur Victor BARDOUX, comme délégué représentant la commune

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Mikaël GOMBERT et Monsieur Gaëtan POIRIER, qui ont suivi la formation spécifique pour le plan d’action sur le frelon asiatique, sont les 2

référents sur la commune pour vérifier l'existence ou non de nids de frelons asiatiques avant l'intervention de POLLENIZ. Il leur demandera s'ils souhaitent garder cette fonction.

12 – Rythmes scolaires septembre 2020 – Maintien ou non des TAP (Temps d'activités périscolaires)

Délibération n° 2020-038

12-1 RENTREE SEPTEMBRE 2020

Monsieur Dominique LANDAIS, 1^{er} adjoint, précise que le conseil d'école s'est réuni pour la préparation de la rentrée scolaire de septembre 2020 avec un effectif provisoire de 118 élèves. Les 5 classes sont donc maintenues.

L'achat d'un tableau interactif est en projet. Considérant qu'un contrat de maintenance informatique avec Alt Informatique, pour les équipements de l'école, Monsieur Dominique LANDAIS propose de demander un devis auprès de cette même société.

12-2 RYTHMES SCOLAIRES EN SEPTEMBRE 2020

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à supprimer les TAP et de revenir à la semaine de 4 jours.

La commission périscolaire a réalisé une évaluation des bénéfices et des contraintes apportés par l'organisation de Temps d'Activités Périscolaires. Soucieux d'harmoniser le temps scolaire entre les 2 écoles de la commune d'une part, de simplifier l'organisation matérielle des journées pour le personnel périscolaire et pour la gestion des transports scolaires, Monsieur le Maire propose, au vu de l'avis favorable du Conseil d'Ecole,

- De supprimer les Temps d'activité périscolaires à compter de la rentrée scolaire de septembre 2020
- De revenir à la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi)
- De solliciter l'avis de Directeur académique des services de l'éducation nationale.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, après délibération, adopte les propositions énoncées ci-dessus.

13 – Personnel communal

10- 1 RECRUTEMENT SERVICE TECHNIQUE

Délibération n° 2020-038

Un agent technique, en congé longue durée, a été mis en retraite pour invalidité à compter du 1^{er} février 2020. Pendant 5 ans, une personne a assuré son remplacement et est toujours en CDD sur la commune.

Un appel à candidature a été lancé pour pouvoir ce poste au 1^{er} juin 2020

La commission « personnel » s'est réunie et a pris connaissance des différentes candidatures déposées. Au vu des candidatures, la commission propose de retenir celle de l'agent qui en actuellement en Contrat à Durée Déterminée.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal

- Retient la candidature choisie par la commission « personnel »
- Autorise Monsieur le Maire à prendre l'arrêté de nomination de stagiaire

10-2 REMPLACEMENT SERVICES PERISCOLAIRES

Délibération n° 2020-038

Un agent des services périscolaires est actuellement en arrêt jusqu'au 4 juillet prochain. Cet agent a posé ses congés d'été, ce qui suppose qu'il reprendra son poste à la rentrée de septembre.

14 – Argent de poche

Délibération n° 2020-038

Madame Brigitte BALIDAS, 4^{ème} adjoint, chargé de la Jeunesse rappelle que L'opération « Argent de poche » qui s'adresse aux jeunes âgés de 16 ans à 18 ans de la commune a été mis en place depuis quelques années sur la commune.

Elle propose, sur avis de la commission « Jeunesse »,

- De renouveler l'opération « Argent de poche » pour la période estivale du 20 juillet 2020 au 7 Aout 2020 et pendant les vacances de la Toussaint soit du 19 au 23 octobre 2020 avec des chantiers d'une amplitude journalière de 3 heures (9 heures à 12 heures)
- De fixer la rémunération des jeunes à 5 € de l'heure soit 15 € par jour
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, retient les propositions mentionnées ci-dessus.

Une réunion avec les jeunes retenus aura lieu le vendredi 3 juillet prochain pour l'organisation de cette opération « Argent de Poche ». L'encadrement des jeunes est assuré soit par un élu ou éventuellement par un agent.

Un courrier sera adressé à chaque jeune concerné pour les inviter à s'inscrire en mairie avant le 25 juin 2020, dans lequel il sera précisé que toute inscription incomplète sera non retenue et ne fera l'objet d'aucune relance par la mairie et que au vu des règles sanitaires en vigueur, les candidats seront retenus par ordre de priorité d'inscription.

QUESTIONS DIVERSES

⇒ COMMISSIONS COMMUNALES

Rectifications sur le procès-verbal de la séance du 25 mai 2020 : ajouts de noms dans les commissions « voirie – Assainissement – Pêche » et « Environnement – Fleurissement – Agriculture ».

Monsieur Guy CHAUVEL, 5^{ème} adjoint, rapporteur de cette dernière commission, après échange sur la nécessité de limiter les rassemblements propose de ne pas organiser de concours communal des maisons fleuries cette année.

⇒ ACQUISITION PETIT MATERIEL

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un devis pour l'acquisition de matériel (Perforateur burineur, groupe électrogène, tarière thermique...) d'un montant de 1 627.52 € HT ainsi que le devis pour l'achat d'un taille haie seront signés.

⇒ ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE

Il est proposé d'acquisition d'une balayeuse :

- Démonstration vidéo
- Communes équipées : Ménil et Daon
- A voir le coût d'entretien
- Réflexion acquisition avec une autre commune
- Prix : 18 750.00 € HT soit 22 500.00 € TTC

Monsieur le Maire invite le conseil à y réfléchir.

⇒ **ACCUEIL DE LOISIRS ETE**

Familles Rurales organise un Accueil de Loisirs Été du 6 au 31 juillet 2020.

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention est signée avec cette association :

- pour la mise à disposition des locaux des services périscolaires pour un montant forfaitaire de 450 €.
- pour la mise à disposition du personnel communal pour effectuer le ménage.

L'association rembourse la collectivité au prorata du nombre d'heures effectuée x taux horaire.

Dans le cadre du protocole sanitaire en vigueur, l'association demande que la personne chargée du ménage intervienne 2 heures par jour au lieu d'1 heure. (1 h le midi, 1 h le soir).

⇒ **FOYER DES JEUNES**

Actuellement, 2 Foyers des jeunes existent, un sur Gennes et l'autre sur Longuefuye, mais ces 2 associations sont en sommeil. Ces foyers des jeunes accueillent des jeunes âgés de 14 ans révolus.

Madame Brigitte BALIDAS, adjoint chargé de la jeunesse, souhaite revoir ce dossier courant septembre : voir avec la Préfecture – Assemblée générale des anciens bureaux - ... Il est proposé aux jeunes intéressés de se faire connaître auprès de la mairie.

⇒ **REUNION**

Commission communication

Le lundi 22 Juin à 20 h 30, salle du conseil

Le prochain conseil municipal est fixé au Lundi 6 Juillet 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures quarante-cinq minutes.